

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/12/148

Objet : 148 - Signature d'un contrat de cession pour la mise à disposition de la Halle (Association Les Sourdines à l'Huile)

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'association Les Sourdines à l'Huile, domiciliée 52, rue Carnot, 50800 Villedieu les Poêles, représentée par Madame Nathalie Aupetit, en sa qualité de présidente, pour l'organisation d'un concert du groupe « La Mafia Normande », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le vendredi 31 mars 2023 à 20h30, et ce pour un montant total de 1000 € T.T.C.
Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, dont les tarifs (2023) seront ceux de la grille C.

Fait à Vire Normandie, le 5 décembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221214-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

